

Appel à candidature

« PEAT SCULPTURE FESTIVAL » Jelgava local municipality (Lettonie) du 16 au 19 mai 2019

Dans le cadre du programme LEADER développé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne dont la thématique est « renforcer l'attractivité territoriale des centres-bourgs », un projet de coopération européenne est en cours. La thématique traitée est : « valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire grâce à la coopération ».

L'objectif de la coopération européenne est de partager des expériences avec d'autres territoires et de mettre en commun des compétences et des ressources. Cinq autres territoires sont engagés avec le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne dans le projet HE-A.R.T: un territoire finlandais, un territoire letton et trois territoires italiens.

Le cadre de l'action

Le Gal Lielupe en Lettonie propose à tous les partenaires du projet de participer à un festival de sculpture sur tourbe.

Il s'agit d'une action sur 4 jours, dans le cadre de laquelle l'artiste envoyé par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne devra créer une sculpture en tourbe avec une dizaine d'artistes dans le parc de Jelgava où se déroule le festival.



Les photographies des sculptures du festival illustreront le calendrier 2020 de la ville.

Le contexte pratique et financier

Le Gal Lielupe prend en charge l'hébergement, la restauration et les transports locaux de l'artiste et met à sa disposition le matériel et les outils nécessaires à son travail de création. La matière première, la tourbe est mise à la disposition de l'artiste sous forme de blocs.

Les frais de transport jusqu'au lieu du festival seront pris en charge par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration étant pris en charge, aucune rémunération ou indemnité complémentaire n'est prévue.

La langue de communication sur place sera l'anglais.

Candidature

Le dossier de candidature devra être transmis en français et en anglais avant le 15 février 2019 à la Direction de la Prospective et de la Stratégie Territoriales de Val de Garonne Agglomération soit :

- par mail à csarnel@vg-agglo.com
- par courrier à Val de Garonne Agglomération
Maison du Développement - Place du Marché
CS 70305 - 47213 MARMANDE CEDEX
- remis en main propre

Il contiendra :

- une présentation de l'artiste (CV) dans laquelle il mettra en avant ses liens avec le territoire
- le n° SIREN/SIRET, une copie d'attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, ou Agessa ou document similaire pour les artistes étrangers
- une attestation d'assurance en responsabilité civile
- une note d'intention artistique pour le PEAT SCULPTURE FESTIVAL

Sélection

Le dossier sera instruit par les services. Le comité de pilotage coopération du programme LEADER sélectionnera, sur les seuls éléments présents dans le dossier, l'artiste dont la proposition sera la plus cohérente avec les attentes des partenaires lettons et qui sera le plus à même de représenter le territoire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Une convention stipulant les engagements respectifs de l'artiste et du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne sera conclue.

Les artistes non retenus seront avertis par mail dès que possible.